



Dépôt plainte pour "publicité déloyale" ou autre possible ?

Par **Laure_old**, le **28/03/2008** à **15:44**

Je vais dans une Clinique et je ne suis pas contente des soins, de mon séjour et du résultat.

J'en parle de vive voix et par E-Mail à des connaissances sans citer le nom de la Clinique mais en citant la commune où elle se situe (et il n'y en a qu'une dans cette Commune).

L'une de ces personnes connaît le directeur et lui montre mon E-mail.

Du coup, le directeur prétend porter plainte contre moi pour Publicité déloyale (ou un nom du genre).

Est-ce vraiment possible alors que je n'ai pas mentionné le nom de la Clinique et que ceci était noté dans un E-Mail (adressé à 6 personnes) de mon entourage et non mis sur un site public ou forum ?

Help... j'ai besoin d'être rassurée !

Par **Visiteur**, le **28/03/2008** à **18:05**

Bonsoir,

Publicité déloyale

Publicité dont le message discrédite ou critique – directement ou indirectement – de manière

injuste, le nom, les qualités ou la communication d'un produit, d'une marque ou d'une entreprise.

Bien que n'étant en rien spécialiste, je pense que cela ne peut aller bien loin si vous pouvez prouver que votre message était privé, adressé simplement à vos amis.

Cordi@lement